



היכל שלום
COMMUNAUTÉ SÉPHARADE
HÉKHAL SHALOM

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Vol.8 - No.29

CHABBAT 1 MAI 2021 - 19 IYAR 5781

PARACHA

EMOR



Allumage des bougies

du Chabbat: 19h42

Sortie du Chabbat: 20h52

Rabbenou Tam: 21h14



Horaire des Offices - 2021 - 5781

VENDREDI 30 AVRIL 2021 - 18 IYAR 5781

Minha suivie d'Arvit: 18h30 - OMER 34

CHABBAT 1 MAI 2021 - 19 IYAR 5781

Le soir OMER 28 - Chahrit: 8h15.

Chahrit Chema avant 9h17- Fin de la Amida: 10h29

Cour de Torah: 18h45 - Min'ha: 19h30 suivie de Arvit.

DIMANCHE 2 MAI 2021 - 20 IYAR 5781

Le soir OMER 36 - Chahrit: 7h00 - 8h00

Chahrit Shema: avant 9h12- Fin de la Amida: 10h25

Min'ha: 19h15 suivie de Arvit

LUNDI 3 AU JEUDI 6 MAI 2021

Le soir OMER 37 - 38 - 39 - 40

Chahrit: 6h00 - 7h00

Chahrit Shema: avant 9h17- Fin de la Amida: 10h25

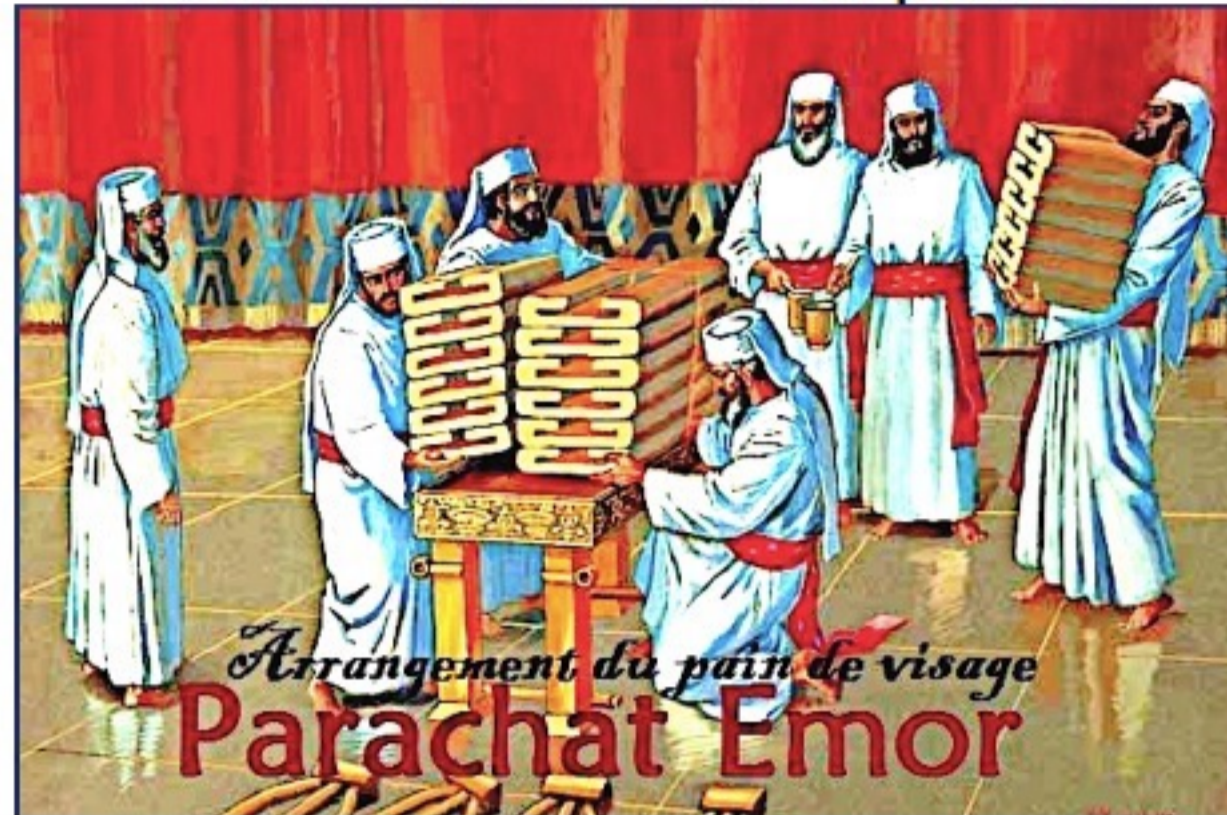
Min'ha: 19h15 suivie de Arvit

21 citations du Talmud sur la nature humaine par Menahem Posner

8. Ne dites pas quelque chose qui ne devrait jamais être entendu, car ce sera finalement entendu (Hillel l'Ancien, Avot 4:2). 9. Quiconque introduit une peur excessive dans sa maison causera finalement trois péchés : l'infidélité, le meurtre et la profanation du Chabbat (Guittine 6b).

PARACHA EMOR

Les Lois concernant les prêtres



Les représentants d'Hachem

«Dis au Kohanim, fils de Aharon, tu leur diras, pour une âme, il ne se rendra pas impur dans ses peuples... » (Vayikra 21, 1)

Le début de la parasha de cette semaine énumère les différentes interdictions aux kohanim. Celles concernant l'impureté par contact; celles concernant les unions; enfin celles concernant des défauts physiques.

1) interdiction de se rendre impur au contact d'un mort sauf pour sept proches: mère, père, fils, fille, frère, sœur vierge.

2) Interdiction de prendre pour femme, une prostituée, une divorcée, ou convertie.

3) Interdiction à un infirme de servir au Temple: aveugle, boiteux, défiguré ou déformé, pied ou bras fracturé, bossu, rachitique, atteint d'ophtalmie, de dartres ou de plaies purulentes, ou encore eunuque.

Le Kohen doit s'écarter de l'impureté des cadavres (sauf ceux de ses très proches), et faire attention aux interdits relatifs aux unions des prêtres, c'est parce qu'il incarne la sainteté, et ces interdictions font partie de sa sanctification, dont la Torah a parlé dans la parasha Kedoshim de la semaine dernière. Concernant les défauts physiques, nos Sages expliquent, que les représentants d'Hachem doivent être «Beaux» Physiquement et Spirituellement.

«Dis au Kohanim...tu leur diras... » (Vayikra 21, 1)

Rachi nous enseigne de la Guemara Yevamot (Daf 114a) : que cette répétition vient nous enseigner d'Avertir les Adultes de faire attention au Mineures.

«Emor et véamarta»: Parles et dis, efforce-toi d'étudier la Torah et ensuite dis à ton fils d'étudier. Parle de façon posée et lui aussi en fera autant. Accomplis strictement les préceptes, les mitsvot et lui aussi apprendra de toi et accomplira les mitsvot dans la joie. Prie en te concentrant et lui aussi, se tiendra de la même manière pour prier. L'homme doit s'éduquer puis ensuite éduquer ses enfants. Il ne faut

Rabbin Ronen Azriel Abitbol

pas faire comme ceux qui discutent avec leurs amis à la synagogue mais font des remontrances à leur fils dès que celui-ci ouvre la bouche.

L'importance d'enseigner aux enfants la Torah

L'éducation des enfants est tellement importante que l'on mettait les chérubins sur l'Arche de l'alliance. Le but du don de la Torah au Mont Sinaï était de faire entendre les dix commandements et par la suite de les inscrire sur les tables placées dans l'Arche. Sur l'arche qui se trouvait dans le Temple, il y avait deux chérubins ainsi qu'il est écrit « Ces chérubins auront les ailes étendues en avant et en dominant le propriétaire ; et leurs visages, tournés l'un vers l'autre, seront dirigés vers le propriétaire. »

Nos sages nous enseignent que les chérubins sur le propitiatoire, avaient la visage d'un enfant. Pour quelle raison la Torah a mis ces visages sur l'arche ? Est-ce qu'il n'y aurait pas dû avoir des visages de grands sages (tsadikim) ou de grands érudits ? En fait, la Torah veut nous enseigner la manière d'éduquer les jeunes enfants : dès leur jeune âge, il faut les approcher et les attirer à la Torah afin qu'ils grandissent pour l'honneur du peuple d'Israël. Autant celui qui étudie la Torah que celui qui l'enseigne, doit être « toho kvodo » ; il faut qu'il soit plein de Torah autant extérieurement qu'intérieurement et non seulement visiblement d'étudier la Torah mais intérieurement de manquer de sainteté et de pureté.

Histoire - Exemple des parents

Le Ben Ich Hai raconte l'histoire suivante d'un père qui a vu son fils manger sans se laver les mains. Le père de cet enfant décida de le punir et prit un bâton pour le frapper sur les mains : d'une main il tint la main de l'enfant et de l'autre le frappa avec le bâton. Effrayé par la vue du bâton, l'enfant retira sa main et le père reçut le coup sur sa main. Ce qui le mit très en colère. Sa femme lui dit: «Peut-être que la main qui a reçu un coup, a reçu son jugement. Si ton fils t'avait vu se laver les mains avant de manger, il en aurait fait de même. Cette main a mangé du pain sans procéder aux premières ablutions; c'est peut-être la raison pour laquelle elle a reçu un coup.

Le Grand Chimon bar

Rabbi Chimon bar

du livre sacré Zohar (Éclat) qui contient beaucoup d'interprétations mystiques de la Torah. Ce livre est la source principale de la Kabbalah. Pendant des siècles, ce livre saint fut étudié par un petit nombre de savants choisis, jusqu'à ce que le grand érudit Rabbi Moche ben Chem-Tov de Léon publiât le Zohar, il y a environ 700 ans de cela. Rabbi Chimon est aussi l'auteur de Sifri et de la Mekhilta.

Rabbi Chimon bar Yo'haï mourut à Méron, un petit village près de Safed, dans le pays d'Israël. Comme nous l'avons déjà mentionné au début, beaucoup des Juifs se rendent chaque année à Lag Baomère (le 18 Iyar), anniversaire de son décès, en pèlerinage sur son tombeau, où ils allument des bougies et

récitent des prières. Par égard pour Rabbi Chimon bar Yohai l'arc en ciel demeura invisible dans le ciel toute sa vie durant. L'arc en ciel est le signe de l'alliance que Dieu a faite avec Noé, dans laquelle Il promet de ne plus détruire le monde pour les fautes des hommes. La présence de l'arc en ciel rappelle aux hommes que n'eut été cette alliance, Dieu aurait peut-être détruit le monde à cause de leur mauvais comportement. C'est la raison pour laquelle les enfants jouent avec arc et flèches le jour de Lag-Baomère, qui est l'anniversaire du décès de ce grand Maître de la Michnah.

Pour quelle raison Rabbi Shimon a-t-il pris son fils dans la grotte ?

Rabbi Elazar n'était pas poursuivi par les romains, pour quelle raison Rabbi Shimon bar Yohai, a-t-il pris son fils avec lui dans la grotte ? La réponse est l'éducation, en effet Rabbi



Tsadik Rabbi Yo'haï

Yo'haï est l'auteur



**CE BULLETIN PEUT ÊTRE COMMANDITÉ EN TOUTES OCCASIONS PAR UNE
OU PLUSIEURS PERSONNES EN EFFECTUANT UN DON MINIMAL DE 26\$
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN**

Shimon voulait éduquer son fils et celui qui est occupé à cette mitsva, n'en ressent pas les difficultés. Il est important d'éduquer l'enfant dès son premier âge à l'étude de la Torah et investir dans ce labeur. Rabbi Shimon savait que son fils pouvait étudier la Torah à l'extérieur mais non la pureté et la sainteté comme il pouvait le faire dans la grotte. Aussi, il l'a pris avec lui bien qu'aucun décret et aucune interdiction n'étaient sur lui.

Les 5 nouveaux élèves

Rabbi Akiva avait 24000 élèves, les uns plus érudits en Tora que les autres. Ces étudiants périrent au cours des 34 premiers jours du Omer, parce qu'ils ne se témoignaient pas de respect mutuel. Rabbi Akiva restaura l'Étude avec 5 nouveaux élèves : **Rabbi Chimon Bar Yohaï ; Rabbi Meïr ; Rabbi Yossi ; Rabbi Ne'hemia et Rabbi Yehouda.**

Les pressentiments de Rabbi Meïr

Nos sages nous racontent que, Rabbi Meïr, Rabbi Yehouda et Rabbi Yossi, voyageaient ensemble. À la veille de Chabbat, pour ne pas violer les lois de Chabbat, les trois rabbins s'arrêtèrent dans un village où il y avait un hôtelier au nom de Kidor. Rabbi Meïr avait égard au nom des personnes qu'il rencontrait. Si le nom avait-il une signification heureuse, c'est que celui qui le portait avait de bonnes qualités ; était-ce un pronostic fâcheux, son propriétaire n'inspirait plus confiance à notre maître ; tandis que les deux autres rabbins étaient indifférents à cet égard.

Le nom ne plut pas à Rabbi Meïr, car le verset dit à propos de ce nom: « Ki dor Tahapou'hot Hema », (c'est une génération de mécréants), Rabbi Yehouda et Rabbi Yossi traitèrent leur camarade de visionnaire, et n'hésitèrent pas à confier leur bourses à leur hôte. Rabbi Meïr, fidèle à ses pressentiments cacha sa bourse dans un caveau funéraire, sans savoir qu'il appartenait à la famille de son hôte, et il était certain qu'elle serait là en sûreté.

Pendant la nuit kidor eut un songe ; il vit son père qui lui conseillait de prendre la bourse qui était dans son caveau. Le lendemain jour de Chabbat, kidor raconta son rêve à Rabbi Meïr ; ce dernier lui dit : « comment peux-tu accorder de l'importance aux rêves ». Rabbi Meïr, peu confiant, garda les abords du caveau pendant le Chabbat. À la tombée de la nuit, il reprit sa bourse. Le dimanche matin lorsque les deux confiants rabbins demandèrent leur argent à l'hôtelier, celui-ci déclara catégoriquement n'avoir rien reçu. Rabbi. Au même temps Rabbi Meïr remarqua que kidor venait de manger des lentilles et qu'il en était resté une sur

ses lèvres. Faisant signe à ses compagnons, il se mit en route pendant que kidor donnait l'argent à sa femme; argent dont il venait de dépouiller les voyageurs. Après une petite marche, Rabbi Meïr retourna seul à la maison de kidor et raconta à la femme de l'aubergiste que ce dernier l'envoyait pour qu'elle lui remette l'argent que lui avait confié son mari, ce dernier devant investir cet argent dans une affaire ; comme preuve de la véracité de sa mission, il ajouta : « vous avez mangé des lentilles aujourd'hui ».

La femme ne douta plus et remit l'argent à Rabbi Meïr, qui alla sans plus tarder rejoindre ses amis. Lorsque kidor revint le soir chez lui, sa femme s'empressa de lui raconter qu'elle avait remis l'argent au messager qu'il avait envoyé. Décrire la fureur de kidor est impossible. Il comprit que c'était un des hôtes de la veille qui avait repris son argent volé et il se vengea en tuant sa femme.

D-ieu de Meïr viens à mon secours !

Nous sages nous enseignent que lorsque une personne a besoin de l'aide du ciel, elle sera répondu en évoquant le nom du saint vénéré, Rabbi Meïr Baâl Hanes, en disant : Elaha de Meïr Aneni », (D-ieu de Meïr viens à mon secours !).

Ceci est tiré d'une histoire dans le Talmoud. La soeur de Brouria (femme de Rabbi Meïr), fut enlevée par les romains et envoyée à Rome. Brouria dit à son mari : « C'est une chose odieuse pour moi de savoir que ma sœur est vouée à la

honte ». Rabbi Meïr se munit d'une bourse remplie de dinars et partit en disant : « Si elle est restée pure, je la sauverais par un miracle ; sinon, le miracle ne se produira pas ». Prenant les allures d'un cavalier romain, il alla trouver la jeune fille, et se convainquit par ses réponses qu'elle était toujours digne de sa

famille. Se rendant auprès de son gardien, il lui dit : « cède-moi cette jeune fille - Je ne puis, répondis le gardien, car je dois remettre aux agents du trésor public le prix de son déshonneur. 'Prends cette bourse, lui dit Rabbi Meïr ; tu garderas la moitié pour toi, et chaque fois que l'on te demandera de l'argent tu en donneras du restant'. - Mais quand cette moitié sera épuisée que ferais-je ?' répondit l'homme. Tu diras : « D-ieu de Meïr, viens à mon secours », et tu seras sauvé » !



NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

ZRIHEN FREHA Z"l	19 IYAR - 1 MAI.
TALLY BAT SHOSHANA Z"l	22 IYAR - 4 MAI
CLARA BENITAH Z"l	23 IYAR - 5 MAI.

KOLLEL HEKHAL SHALOM DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

**BS"D, On vous invite au Kollel par ZOOM
études chaque soir de 19h30 - 21h00 avec
RABBI RONEN A. ABITBOL
ZOOM ID: 219 534 9996 - CODE: 661813**

Est-ce bien vrai ? Il y avait autour d'eux des chiens méchants qui mordaient les passants : Le gardien de la jeune fille leur jeta un peu de terre, et les chiens se précipitèrent sur lui. Il s'écria alors : « D-ieu de Meïr, viens à mon secours ! » et les chiens le lâchèrent. Convaincu par ce miracle, il donna la jeune fille à Rabbi Meïr. Le gouverneur, ayant appris cet enlèvement, s'empara du gardien et le condamna à la potence. D-ieu de MEÏR répons moi! Implora-t-il. Il fut impossible de le pendre. Les bourreaux l'interrogèrent et il raconta son histoire. Aussitôt le signalement de Rabbi Meïr fut envoyé à tous les gouverneurs et Rabbi MEÏR dut se sauver.

Maximes de Peres - Hillel et Chammaï

Les écoles de Hillel et de Chammaï sont restées célèbres pour leurs controverses dans les divers domaines de la loi juive. L'un de leurs débats porte sur le point de savoir si l'on doit dire à la mariée, le jour de ses noces, qu'elle est belle même si ce n'est pas vrai. L'école de Chammaï considère qu'il n'est pas permis de mentir. Celle de Hillel, en revanche, estime qu'une mariée est toujours belle le jour où elle est prise pour femme. (Talmud, Ketouvoth 16b-17a). C'est l'école de Hillel qui l'a emporté. De fait, la loi juive est aujourd'hui généralement conforme aux opinions de l'école de Hillel. Le Talmud ('Erouvin 13b) en explique la raison: Une voix divine a déclaré: «Les paroles des deux écoles sont des paroles du D-ieu vivant, mais la loi suit les avis de l'école de Hillel.» Mais pourquoi la loi suit-elle les avis de l'école de Hillel ? Le Talmud explique que les disciples de Hillel étaient doux et modestes, qu'ils approfondissaient tout

autant leurs propres opinions et celles de l'autre école, et qu'ils mentionnaient humblement les opinions de l'autre école avant la leur.

Le Coin de la Halakha - La Bénédiction des Cohanim

1. Lorsque l'officiant commence la bénédiction de «Rétsé», tout Cohen présent à la synagogue doit se déplacer en direction de l'estrade (là où les Cohanim bénissent), même s'il n'atteindra cet endroit qu'après la conclusion de la bénédiction.

2. Si un Cohen n'a pas quitté sa place avant le début de «Modim», il ne peut plus réciter la bénédiction, même s'il en a été empêché malgré lui, donc il devra sortir de la synagogue pendant le temps de la bénédiction.

3. Bien que les Cohanim se soient déjà lavés les mains le matin, ils doivent le faire à nouveau avant de monter sur l'estrade. Pour cela, ils se verseront de l'eau jusqu'au poignet à l'aide d'un ustensile, et non du jet même du robinet. Il est du même pour le jour de Kippour et du 9 Av, les Cohanim se lavent les mains de la manière habituelle, et non pas jusqu'aux phalanges seulement.

4. Il est bon que ce soit un Lévi qui verse l'eau sur les mains des Cohanim, le Lévi devant auparavant verser de l'eau sur ses propres mains. S'il n'y a pas de Lévi, ce sera un aîné qui versera l'eau sur les mains des Cohanim. Celui qui n'est ni Lévi ni aîné ne pourra pas le faire. Il est cependant interdit à un Lévi ou un aîné érudits de verser l'eau sur les mains d'un Cohen ignorant.

5. En cas de force majeure, comme dans le cas où il n'y a pas d'eau, les Cohanim peuvent s'appuyer sur l'ablution des mains effectuée le matin, à condition qu'ils aient veillé à garder leurs mains propres

6. À chaque fois que les Cohanim prononcent le nom d'Hachem, les fidèles répondent: «Baroukh Hou ou Baroukh Chémo», et à la fin de chaque verset, ils répondent, Amen.

7. Si l'officiant est Cohen mais qu'un autre Cohen est présent parmi l'assemblée, l'officiant ne bénira pas les fidèles, même s'il est certain qu'il saura poursuivre la répétition sans se tromper, et même de nos jours où les prières sont récitées avec un siddour. Cependant, si l'officiant est le seul Cohen présent, et qu'il est sûr de pouvoir continuer la répétition là où il l'avait interrompue sans se troubler, il récitera la bénédiction des Cohanim. Il procédera alors comme suit: il se déplace légèrement à «Rétsé», poursuit la répétition jusqu'à «Oulekha naé léhodote», puis monte sur l'estrade pour réciter la bénédiction, qu'un tiers lui dictera. S'il est difficile à l'officiant de monter sur l'estrade, il pourra réciter la bénédiction des Cohanim depuis sa place, devant la Teva.

8. Celui qui a fait un rêve et ne sait pas s'il est bon ou mauvais, ou ne s'en rappelle plus, se tient face aux Cohanim lors de la bénédiction pontificale et dit: «Ribbono chél ôlame etc.» (Maître du monde! Je suis à Toi et mes rêves t'appartiennent. J'ai fait un songe et j'en ignore la nature etc.), cette prière se trouve dans le siddour. En s'efforçant de terminer ce passage au moment où les Cohanim concluent leur bénédiction par « Chalom », afin que le Amen des fidèles couvre aussi sa supplique.

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Mikvé - Synagogue - Kollel - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707